

Une trentaine de personnes ont assisté à cette réunion, pour laquelle, M. B. Buis s'était excusé et M. le maire s'était fait représenté par son adjoint Bernard Ravet.

Cette A.G. a été précédée d'une conférence de Christian Chabert, premier adjoint de la Garde Adhémar sur les « Plus beaux villages de France ». Cette conférence est consécutive à la visite que des représentants de la commune et de l'ACSPA ont faite, en octobre 2016, à la Garde Adhémar, village classé « Plus beaux villages de France » (voir ci-après)

1/ Conférence de M. C. Chabert.

L'association des plus beaux villages de France a été créée en 1980 et regroupe 160 villages classés. De l'avis de C. Chabert, Châtillon-en-Diois peut prétendre à cette classification. Préalablement il faut répondre aux conditions du cahier des charges, être une commune de moins de 2000habitants, avoir au moins deux sites ou monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Puis répondre à l'expertise des commissions de l'association et des recommandations et programme d'améliorations faites par son président. Une cotisation annuelle de 4€/habitant est due, qui devrait pouvoir être prise en charge par la CCD, maintenant chargée des activités touristiques. Une visite des villages classés a lieu tous les 6 ans pour constater l'évolution de la mise en œuvre des recommandations. Les préconisations des bâtiments de France doivent être respectées.

En contre partie de cette classification, cette reconnaissance apporte une publicité auprès de la clientèle sensible à ces critères communiqués par des vecteurs divers et efficaces. Les résidents également sont sensibles à ce classement et vivent plus en harmonie dans le village. Les critères d'embellissement sont mieux partagés et les rapports entre administrés et conseil municipal sont améliorés. A la Garde Adhémar, des commissions sont nées pour régler démocratiquement divers sujets (signalétique, tourisme, stationnement, embellissement). En interne, se développe une plus grande concertation et une meilleure implication des citoyens. Ce développement touristique intéressant doit être progressif pour être accompagné et maîtrisé.

Compte tenu des observations de certains participants relatives au risque de développement touristique liée à cette classification, il est à rappeler que la promotion touristique relève de la compétence de la commune ou de l'intercommunalité. L'ACSPA porte un intérêt particulier à ce classement des « Plus beaux villages de France » dans ses implications des administrés à l'amélioration de l'esthétique et du cadre de vie du village qui relève de la volonté et de la contribution de tous.

2/ AG de l'ACSPADE proprement dite

2-1 Rapport moral

Après un rapide rappel des missions de l'ACSPADE en matière de contribution à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et architectural du canton de Châtillon-en-Diois, ont été présentées les dernières interventions de l'association.

-Election d'un nouveau bureau suite à la démission de Jacqueline Bernard Billiez : Président : Bruno Gastoud, Trésorière : Sylvie Veye Chareton, Secrétaire : Colette Moreau. Une reconnaissance du rôle et des activités de Jacqueline Bernard Billiez est précisée ultérieurement.

- Participation aux différentes journées du Patrimoine : l'ACSPADE, participe activement à ces journées nationales ou européennes du Patrimoine, en organisant des visites gratuites du village. Ces visites sont très appréciées.

- Rappel : Lancement d'une souscription. En septembre 2012, a été signée une convention entre la commune, la Fondation du Patrimoine et l'ACSPADE, pour l'organisation d'une souscription pour encourager un mécénat populaire en faveur de la restauration des décors des façades de la mairie. Cette opération est aujourd'hui relancée avec la décision de la commune de restaurer la mairie. À ce jour, 6986 € ont été reçus pour 69 dons. D'autres engagements sont attendus permettant d'atteindre la moitié de la somme nécessaire à la première phase des travaux sur la base des hypothèses et accords pris. Il est plus que jamais d'actualité de souscrire : le bon de souscription est disponible en mairie. Les montants versés sont défiscalisables.

-Le projet de restauration et de mise en conformité en matière d'accessibilité de la Mairie a beaucoup évolué depuis l'an passé. La commune a retenu un maître d'œuvre, le cabinet Archipat de Lyon qui a déjà réalisé des études historiques et architecturales très intéressantes. Il a découvert un panneau de décors peint à l'intérieur de la tour de l'horloge, identique à ceux de la façade mais en parfait état de conservation.

Le conseil municipal s'est récemment réuni pour étudier avec le maître d'œuvre ce dossier pour prendre les décisions nécessaires.

-L'exposition "500 ans d'un Patrimoine emblématique" proposée pendant la semaine du festival Arts et Vigne 2015 s'est perpétuée pendant de longues semaines aux cymaises de la salle des mariages. Elle a donné aux visiteurs, des informations historiques et techniques détaillées sur ce bâtiment dont les façades et la toiture sont classées à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Jacqueline Bernard-Billiez a été maître d'œuvre de cette belle et très intéressante exposition.

-Mise en place des plaques du parcours patrimonial en juin 2015. Ces nouvelles plaques, réalisées dans les normes du conservatoire des monuments historiques de la Drôme, jalonnent le parcours patrimonial dans le village médiéval et jusqu'à l'enseigne de la Gendarmerie Impériale-Nationale. Conception et rédaction sont le fruit d'une collaboration de membres de la commune et de l'ACSPADE, en concertation avec le représentant de la conservation du patrimoine de la Drôme. (Ce circuit patrimonial est représenté sur un prospectus avec le circuit botanique pour en faciliter la découverte. Ce document se trouve à l'office de tourisme)

-Restauration de l'enseigne de la gendarmerie Impériale-Nationale rue la Baurie, inaugurée en juillet 2016. Cette enseigne a la particularité d'avoir conservé les deux inscriptions surchargées "Gendarmerie impériale et nationale". Cette action, conduite par la commune et l'ACSPADE a nécessité la signature d'une convention avec l'association diocésaine propriétaire, et l'obtention des financements conjoints du département, de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme, de la commune et de l'ACSPADE. Les travaux de déplacement des câbles électrique et téléphonique et des chenaux, sur la façade, pour dégager l'enseigne, ont été réalisés par la commune. Cette opération a été très appréciée par la population. Cette année nous n'avons pas pu contribuer à des restaurations de décors de façades. Les projets doivent murir mais il n'est pas exclus d'envisager des réalisations en 2018.

-Visite de la Garde Adhémar en octobre 2016. Invités par Christian Chabert, 1er adjoint, des représentants de la commune et de l'ACSPADE ont visité La Garde Adhémar, village possédant le label "plus beaux villages de France". L'objectif était d'apprécier l'intérêt d'un tel classement, tant pour son impact touristique que pour la motivation et l'émulation des administrés à améliorer leur village. Le 5 mai 2017, M. Chabert nous a rendu visite pour nous donner son avis sur l'opportunité de demander ce label pour Châtillon. Il a été favorablement impressionné par notre village. Ceci a encouragé le conseil municipal de Châtillon à voter pour ce projet de classement.

-Des représentants de la commune, dont le maire, et de l'ACSPADE sont allés visiter le bassin de rouissage que la commune de Ponet a récemment restauré. Il s'agissait de découvrir les conditions de mise en œuvre de cette opération et l'intérêt d'un tel aménagement. Le maire de Ponet justifie cet aménagement que viennent découvrir des visiteurs. Une restauration similaire serait possible avec un bassin de rouissage existant sur notre commune.

-Participation aux journées "Patrimoine de Pays" du 18 juin 2017 en association avec Fleurs et Fontaines. L'organisation de deux visites gratuites des circuits botanique et patrimonial a connu un beau succès malgré la chaleur accablante !

-Site Internet de l'ACSPADE Notre association dispose d'un site réalisé par Jacqueline et qu'elle modernise depuis quelques temps. Pour réfléchir à son évolution, un groupe de travail a été constitué comprenant : Sylvie Veye-Chareton Bernard Ravet, Hubert Meffre, Jacques Malod et Bruno Gastoud. Hubert Meffre s'est généreusement proposé pour créer le site et le maintenir.

Hubert souhaiterait intégrer le conseil d'administration de l'association pour conduire pleinement sa mission. Pour cela après consultation des membres du CA cette proposition est soumise à la décision de notre AG. Après vote, Hubert Meffre est élu membre du conseil d'administration. Nous le remercions et accueillons avec plaisir ce nouveau soutien.

Et à venir...

-Exposition "l'histoire de l'eau à Châtillon". L'association Châtillon Arts et Vigne, en collaboration avec l'ACSPADE, organise pendant le Festival Arts et Vigne 2017, une exposition consacrée à l'eau à Châtillon. L'eau est partout dans la vie du village depuis

les temps anciens jusqu'à aujourd'hui : la source de l'Adoux, les canaux d'irrigation, les fontaines.

- Participation aux Journées européennes du Patrimoine du 16 et 17 septembre 2017 : Nous reprenons une exposition sur les sociétés de jeunesse réalisée par Arts et Vigne.

-Préalablement je vous ai remercié pour votre présence je voudrai vous solliciter si vous avez des propositions à faire tant pour des actions à conduire que pour des sujets de communication. Certains pourraient même constituer une rubrique dans le site internet après agrément.

-Si vous soutenez ces actions de mise en valeur du patrimoine de Châtillon, et que vous n'êtes pas encore membre de l'association, n'hésitez pas à adhérer : la cotisation annuelle est de 15 €.

-Les travaux de restauration des décors des façades de la mairie, classés aux monuments historiques, sont maintenant à portée de vue. Pour y contribuer, vous pouvez souscrire à la fondation du Patrimoine (bulletin de souscription à la mairie ou auprès de l'ACSPADE).

Nous remercions chaleureusement Jacqueline Bernard Billez pour son dévouement, la valorisation de toutes ses compétences et connaissances au service de l'ACSPADE depuis de nombreuses années. Nous avons proposé qu'elle reste comme présidente d'honneur, en dérogation aux statuts qui seront modifiés.

-Le rapport moral a été voté favorablement à l'unanimité.

2-2 Rapport financier :

Sylvie a présenté son rapport financier qui fait apparaître un solde 2017 de 6338,83 € d'excédent inférieur à celui de l'année écoulée de 8015,11€, Cette différence provient de la contribution de l'ACSPADE à la restauration de l'enseigne de la gendarmerie Impériale-Nationale pour un montant de 1098€ et de la réversion à la commune de la subvention de la SSBAD de 1000€, qui lui été destiné mais encaissée par l'ACSPADE en 2016.

L'association comprend 42 membres.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Mairie de Châtillon, 1 place du Reviron

Président : Bruno Gastoud

Trésorière : Sylvie Veye-Chareton

Le Maupas, 1465 route de DIE

26410, Châtillon-en-Diois

Secrétaire : Colette Moreau

26410 Châtillon